

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 14 septembre 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : IOMC2324478A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 14 septembre 2023, le nombre total de postes offerts au concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale ouvert au titre de l'année 2023 est fixé à 20 postes.

La répartition des postes par spécialité est fixée comme suit :

- identité judiciaire : 16 postes ;
- balistique : 3 postes ;
- informatique : 1 poste.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 13 et 14 novembre 2023 dans les centres d'examen mis en place par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Nord, Sud-Est, Sud et délégation régionale de Toulouse, Est, Ouest, Sud-Ouest, zone de défense et de sécurité de Paris, des secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Polynésie française. En raison du décalage horaire, les épreuves auront lieu les 14 et 15 novembre 2023 en Nouvelle-Calédonie.

La phase d'admission se déroulera à compter du lundi 12 février 2024.